

La réactualisation des tarifs hébergement est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur)

applicables aux nouveaux entrants

Tarifs Prix de Journée : Séjour à durée indéterminée

Résidents de moins de 60 ans et de 60 ans et plus

Chambre individuelle Chambre double

Tarif couple / par personne

Tarifs bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement / Prix de Journée

Résidents de 60 ans et plus Résidents de moins de 60 ans

Chambre individuelle ou double

Tarifs Prix de Journée : Séjour Temporaire

Résidents de moins de 60 ans et de 60 ans et plus

Chambre individuelle Chambre double

Forfait Hospitalier

déduit en cas d'absence et sous conditions

Dépôt de garantie

versé à l'admission

TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur) AU 01/01/2022

applicables uniquement aux personnes âgées de 60 ans et plus

GIR 1 - 2

GIR 3 - 4

GIR 5 - 6

TARIFS PRESTATIONS ANNEXES (TVA en vigueur)

(actualisé annuellement dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles)).

Coiffeur - Pédicure : Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement les tarifs sont affichés dans l'établissement.

Restauration Tiers :
(invité, personne extérieure à l'établissement) Tarifs des prestations affichés à l'accueil et en salle de restauration

Autres prestations proposées par l'établissement

Marquage du linge à l'entrée Cautions médaillon ou montre

Clef de la chambre remise en échange d'un dépôt de garantie de système d'appel malade *(sur indication médicale)*

Communication téléphonique Adhésion Cultur'art
versée en une seule et unique fois soit lors de l'admission soit ultérieurement

l'impulsion

Le Résident - Nom et Prénom :
ou pour le résident, le représentant légal :
Nom et Prénom :
Date :
Signature :

Le Directeur
d'Etablissement :
Date
Signature :